



N° 887.632

Classif. Internat. : A47H/A47B

Mis en lecture le : 15-06-1981

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention :

Vu le procès-verbal dressé le 23 février 1978 à 14 h. 30
au Service de la Propriété Industrielle ;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à Mr Guy LASSINE,*
60, rue de Stalle, 1180 Uccle

un brevet d'invention pour : Système modulaire d'étagères dont les
éléments permettent la construction d'autres objets tels
que des meubles

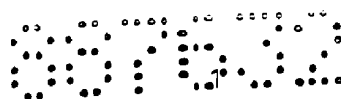
Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et*
périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit
de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 13 mars 1978.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

L. SALPETEUR
Directeur



Description de l'invention de Guy LASSINE :

"Système modulaire d'étagères dont les éléments permettent la construction d'autres objets tels que des meubles"

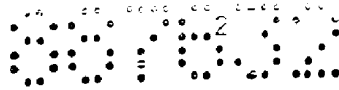
Les éléments de base de ces étagères sont de petites tables en tube métallique dont les pieds sont ouverts vers le haut et vers le bas, permettant de faire coulisser des clés de deux types (c3 et c5) :

- 1) type 1 (c5) tubes de dimensions inférieures à celles de l'intérieur des pieds et disposés de telle façon que chaque clé soit normalement placée moitié dans chaque pied de deux tables superposées. La clé suivante sort de telle façon que l'on peut y glisser le pied d'une autre table-module.
- 2) type 2) (c3) clés formées du même type de tube que c5, mais insérées dans un tube de même type que le pied, dont il dépasse de chaque côté, ce qui permet de glisser la clé dans les pieds de deux tables superposées. Ces clés de longueur variables permettent de créer des étagères dont les espaces entre tablettes ont la hauteur souhaitée.

Les pieds des tables modules peuvent avoir des hauteurs différentes pour permettre toutes les constructions d'étagères possibles.

En plus des clés de montage en hauteur (c3 et c5) l'invention propose une clé de montage latéral (c4) qui permet de joindre les tables-modules entr'elles en utilisant un minimum de celles-ci. Cinq tables-modules, par exemple, au lieu de dix pour construire une étagère double.





Pour compléter les montages d'étagères en largeur l'invention propose une pièce en forme de pont (b1) permettant de fermer les côtés de l'étagère lors d'extension latérale, avec usage de ponts c4 (clé de montage latéral).

Le pont (b1) de largeur ou de longueur égale à la largeur ou la longueur de la table-module peut servir de dossier pour construire un siège avec une table-module ou pour construire la base d'un bureau avec trois tables-modules.

Pour que les pièces d'un meuble soit fixées définitivement, il suffit de déformer légèrement la partie de tube à introduire dans le pied de la table-module ou du pont b1 et de chasser la clé ainsi déformée.

Les tables-modules ainsi que certaines clés sont pourvues de petits rebords soudés qui permettent le maintien d'un panneau en comprimé de bois ou en tôle dans le cadre formé par les quatre côtés de la partie supérieure de la table-module ou entre deux de celles-ci lors de constructions latérales.

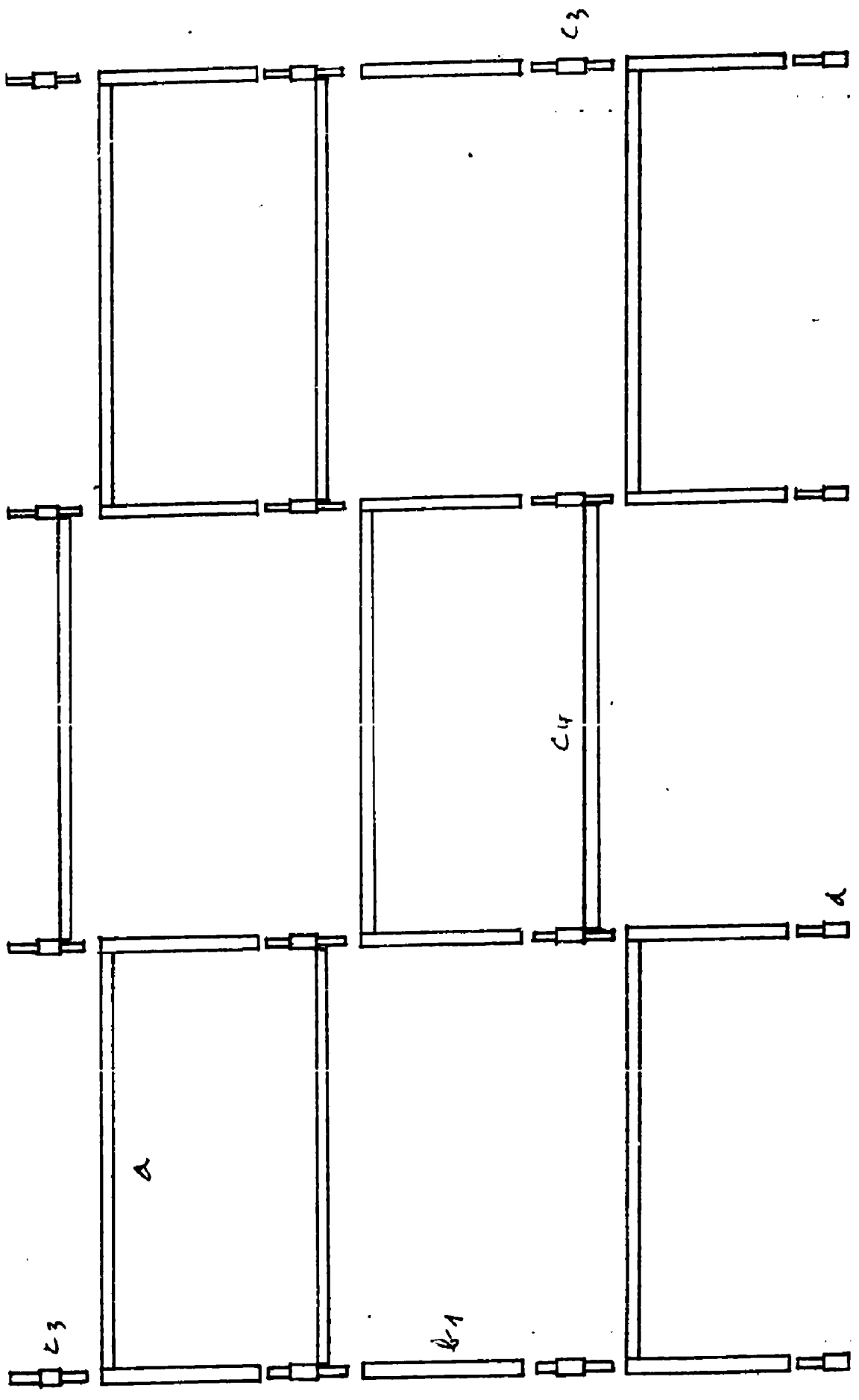
Résumé :

Système modulaire de tables et de clés permettant la construction d'étagères extensibles et de tous types de meubles courants.

Bruxelles, le 23 février 1981

08780

2



23.02.81